

*Inter fédérations
Aide à la Jeunesse*

**Positions de l'Inter-Fédérations de
l'Aide à la Jeunesse
sur les défis sociaux actuels, les débats en cours
et les nouvelles mesures pour le secteur AAJ et
les concepts politiques actuels**

Avril 2009

Inter-Fédérations AAJ
Chaussée de Boondael 6
1050 Bruxelles
interaaj@scarlet.be
Porte-Parole : Zoran Kacarevic (0475/64.07.44)
Conseillère : Marion Lesage (0495/88.96.69)

Inter-Fédérations AAJ/ 04-2009

*Tu me dis, j'oublie.
Tu m'enseignes, je me souviens.
Tu m'impliques, j'apprends.*

Benjamin Franklin

1. Qui sommes-nous ?

L'**Inter-Fédérations de l'Aide à la Jeunesse**, qui regroupe l'ensemble des fédérations représentant les services agréés de l'Aide à la Jeunesse, c'est :

- **360 services sociaux** (privés subventionnés), répartis sur toute la Communauté française
- **près de 5.000 travailleurs sociaux** (Éducateurs, assistants sociaux, criminologues, psychologues, sociologues, responsables de services, gestionnaires,...)
- **10.000 prises en charge** de jeunes et de familles, suivies au quotidien

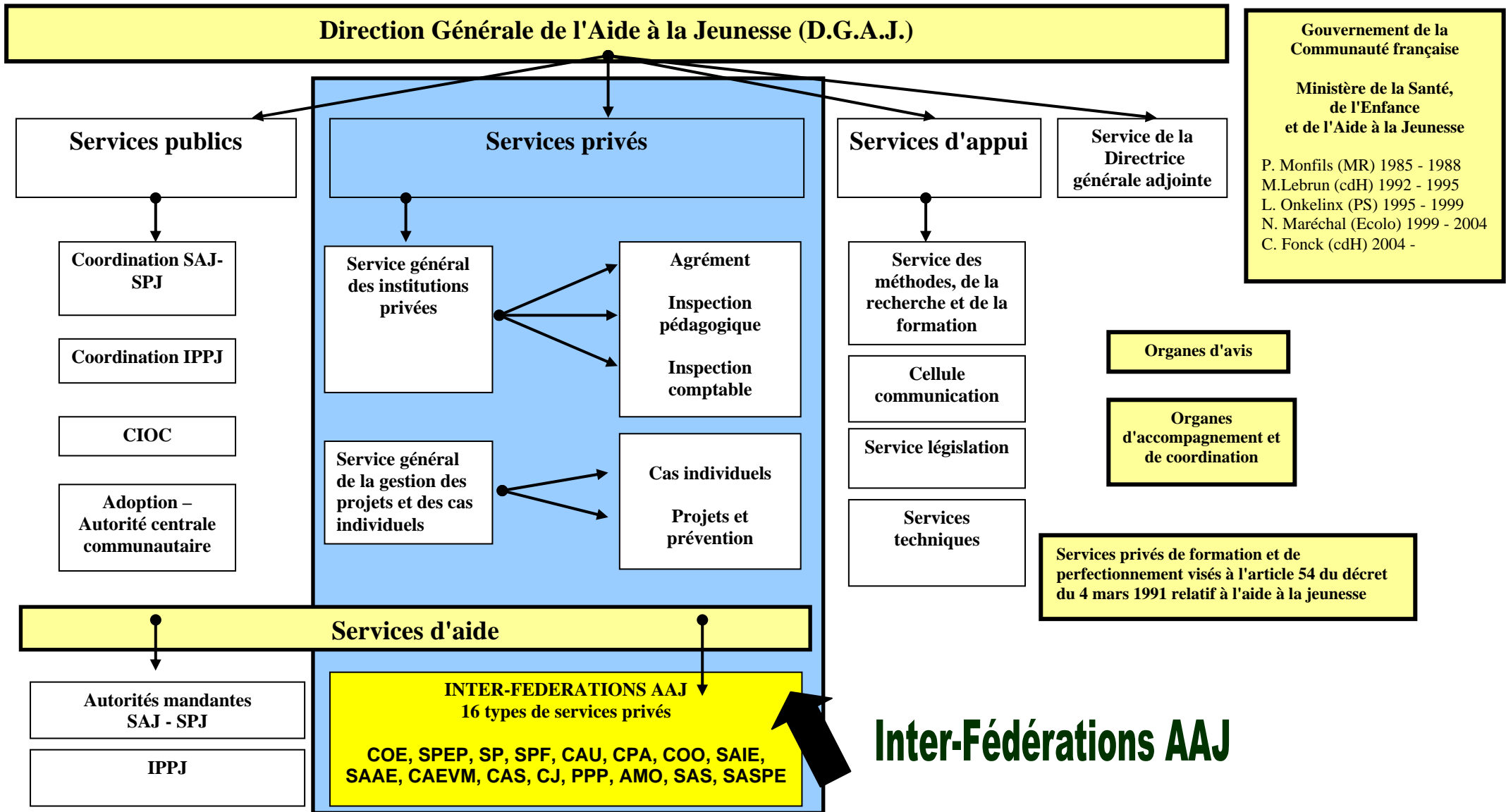
L'**Inter-Fédérations de l'Aide la Jeunesse** représente les services issus d'un **dispositif social**, constitué en **réseau actif et transversal**, proposant une **aide sociale spécialisée** aux jeunes et familles en difficultés sur tout le territoire de la Communauté Française.

Tant dans l'aide individuelle que dans l'action collective, nos équipes sont constamment à la recherche de plus **d'équité sociale** afin d'éviter ou de limiter l'action judiciaire.

Partisans d'une **philosophie éducative** et **émancipatrice**, nos actions sont fondées sur la prise en compte des ressources de l'environnement de vie des jeunes et des familles et sur la prise de conscience des potentialités de chacun, faisant de ces deux axes, des leviers de changement.

Construit autour d'une **déontologie rigoureuse** (issue du décret AAJ 1991), le soutien de nos équipes, qu'il soit contraint ou consenti, s'inscrit inévitablement dans le respect de la **dignité humaine** et l'accès à une **citoyenneté entière**.

2. Notre environnement



Source : <http://www.cfwb.be/aide-nesse/htmlpro/platpro.htm>

Inter-Fédérations de l'Aide à la Jeunesse

Centres d'accueil spécialisés (CAS)

Ils organisent l'accueil collectif de jeunes nécessitant une aide urgente et spécialisée eu égard à des comportements violents ou agressifs, des problèmes psychologiques graves, des faits qualifiés infraction.

Services d'accueil et d'aide éducative (SAAE)

Ils sont appelés à remplir les missions suivantes :

- organiser l'accueil et l'éducation de jeunes qui nécessitent une aide spécialisée en dehors de leur milieu familial;
- mettre en œuvre des programmes d'aide en vue de la réinsertion de ces jeunes dans leur milieu de vie;
- apporter une aide aux jeunes et aux familles en difficulté par des actions socio-éducatives dans leur milieu de vie;
- assurer la supervision et l'encadrement pédagogique et social de jeunes qui vivent en logement autonome.

Centres d'orientation éducative (COE)

Leurs missions : apporter au jeune, à ses parents ou à ses proches un accompagnement social, éducatif et psychologique dans le milieu socio familial ou, après l'accompagnement, une mise en autonomie. Ils sont mandatés par le Tribunal de la jeunesse, par le Conseiller ou par le Directeur de l'aide à la jeunesse

Centres d'observation et d'orientation (COO)

Ils accueillent et éduquent des jeunes qui présentent des troubles ou des comportements nécessitant une aide spécialisée en dehors de leur milieu familial, et justifiant par leur gravité l'observation, l'analyse approfondie et une action spécifique visant au dépassement de la crise par un encadrement adapté à cette fin. Ces services travaillent sur mandat du Tribunal de la jeunesse, du Conseiller ou du Directeur de l'aide à la jeunesse.

Centres de premier accueil (CPA)

Ils organisent l'accueil et l'éducation de jeunes qui nécessitent une aide spécialisée en dehors de leur milieu familial et placés pour la première fois ou après un premier placement en CAU. Ces services sont mandatés par le Tribunal de la jeunesse, le Conseiller ou le Directeur de l'aide à la jeunesse.

Centres de jour (CJ)

Ils ont pour mission d'apporter une aide éducative par l'accueil en journée et la guidance de jeunes dans leur milieu familial de vie.

Service d'accrochage scolaire (SAS)

Ils ont pour mission d'apporter un soutien aux jeunes exclus du système de l'enseignement ou en décrochage avéré afin de les faire retrouver une scolarité régulière.

Services qui mettent en œuvre un projet pédagogique particulier (PPP)

Ces services organisent un projet particulier et exceptionnel d'aide aux jeunes en difficulté selon des modalités non prévues par les arrêtés spécifiques, afin de leur permettre de réussir une expérience de vie originale et positive. Ces services peuvent travailler avec ou sans mandat.

Services d'Accueil Spécialisés de la Petite Enfance (SASPE)

Ils ont pour mission de prendre en charge des enfants de 0 à 7 ans, en situation de crise, pour une période la plus courte possible, en vue de favoriser leur réinsertion dans leur milieu de vie. Ils organisent, à cette fin, l'hébergement des enfants dans un cadre collectif et résidentiel ainsi qu'un travail d'accompagnement de la famille.

Services de protutelle (SP)

Ils ont pour activité exclusive la recherche et l'accompagnement de protuteurs, c'est-à-dire de personnes qualifiées pour exercer le droit de garde, d'éducation, de représentation, de consentement aux actes et d'administration des biens de jeunes dont les parents ont été déchu totalement ou partiellement. Ces services travaillent sur mandat du Conseiller de l'Aide à la Jeunesse.

Construire
Eduquer

Soutenir

Aider

Restaurer
Reconstruire

Services d'aide en milieu ouvert (AMO)

Les Services d'aide en milieu ouvert (AMO) proposent une aide préventive au bénéfice des jeunes dans leur milieu de vie et dans leurs rapports avec l'environnement social. Les AMO ne sont pas mandatées et interviennent uniquement à la demande du jeune, de sa famille ou de ses proches.

Centres d'aide aux enfants victimes de maltraitance (CAEVM)

En collaboration avec les équipes SOS - Enfants, ils ont pour mission :

- d'organiser en permanence et si nécessaire en urgence l'hébergement d'enfants pour lesquels on suspecte ou on a constaté des maltraitances;
- d'offrir à ces enfants l'aide spécialisée et pluridisciplinaire dont ils ont besoin, et d'élaborer un programme d'aide à mettre en œuvre pour la suite;
- d'apporter une aide psychosociale ou pédagogique aux personnes qui assurent la garde de l'enfant.

Services de prestations éducatives ou philanthropiques (SPEP)

Ils s'adressent à des mineurs ayant commis un fait qualifié infraction. Ils travaillent avec le Tribunal de la jeunesse et ont pour mission d'apporter une réponse éducative à la délinquance juvénile en organisant des prestations éducatives ou philanthropiques pour la réinsertion sociale des jeunes concernés.

Centres d'accueil d'urgence (CAU)

Ils offrent un accueil collectif de jeunes nécessitant un hébergement en urgence et limité à un court laps de temps hors de leur milieu familial de vie. Ils élaborent également un programme d'aide à mettre en place à l'issue de l'accueil. Ils travaillent sur mandat du Tribunal de la jeunesse, du Conseiller ou du Directeur de l'aide à la jeunesse.

Services de placement familial (SPF)

Ils organisent l'accueil et l'éducation par des particuliers d'enfants qui ont besoin d'une aide spécialisée en dehors de leur milieu familial de vie, et assurent l'encadrement pédagogique et social de ces particuliers. Par ailleurs, ils travaillent, si possible, au maintien des relations personnelles des jeunes et de leurs proches.

Services d'aide et d'intervention éducative (SAIE)

Ils apportent aux jeunes et à leurs familles une aide éducative dans le milieu familial de vie ou en logement autonome.

3. Nos convictions

Les jeunes ne sont pas "un problème à régler", ils sont indiscutablement et sans exception l'avenir de notre société. C'est pour cela que nous devons investir massivement dans leur potentiel.

Un tel dispositif social comptant des milliers de travailleurs sociaux expérimentés est un réseau d'actions socio-politiques et de développement du lien social.

Un tel réseau de travail social représente une vision du monde social.

Le sens quotidien d'une action sociale repose nécessairement sur un socle de valeurs et de principes, soutenus par une réflexion à dimension politique.

4. Nos positions face aux défis sociaux actuels

● Quant à l'insécurité (sentiment ou réelle)

Qu'elle soit réelle ou le fruit d'un sentiment, l'insécurité est un phénomène social complexe que la surexposition médiatique et le surinvestissement politique simplifient outrancièrement, laissant croire à des solutions tenant plus de la recette que de la réflexion.

Il est fondamental de considérer ce phénomène réel mais marginal, comme la résultante d'un cumul de dysfonctionnements sociaux à affronter, bien plus que comme des actes volontaires de quelques égarés dangereux qu'il suffirait d'enfermer temporairement.

Pour autant, l'Inter-Fédérations AAJ ne cautionne aucun acte violent, ni ne prône un angélisme béat et attentiste. Ceci étant, de façon totalement pragmatique, aucun effet ne peut être dissocié de ses causes sur lesquelles il faut agir, et de façon très concrète, les taux de récurrence de tous les systèmes purement sanctionnels plaident en leur défaveur.

Il est plus qu'opportun et socialement constructif de privilégier la voie de la médiation, de la réparation et de la construction sociale, redonnant à chacun l'occasion de prendre ou de reprendre sa place.

La prise en compte de l'acte et l'obligation de la réparation est une voie sous explorée, pourtant humainement plus valorisante et donc socialement plus efficace.

Sans fermer les yeux sur la situation économique de certaines familles, il faut aussi avoir le courage de parler des enjeux économiques et des effets économiquement pervers de la délinquance et de l'insécurité. La façon d'appréhender les problèmes de vie en société et les réponses apportées sont assurément empreintes d'aspects financiers non négligeables et jamais neutres.

Le renforcement des dispositifs socio-sécuritaires n'est pas une réponse adaptée aux inégalités sociales.

● Quant à l'enseignement, la formation

Toutes les études confirment que l'école reproduit les inégalités sociales. Comment imaginer que ce fait n'ait pas de conséquences sur tous les problèmes de vie en société ?

Le décrochage scolaire n'est, ni plus ni moins, qu'un décrochage social. Ici, la précocité est un axe de travail fondamental comme l'enseignement du même nom.

Renforcer à la fois le monde scolaire, inciter à plus de multi culturalité et de mixité sociale et retisser des réseaux de services sociaux avec l'enseignement est la seule voie salutaire et non bricolée qui sera un levier de changement.

Tous les services de l'Inter-Fédérations AAJ collaborent avec le monde scolaire.

Il n'est pas question de choisir de déshabiller Pierre pour habiller Paul...

Il faut renforcer le système scolaire et les réseaux parascolaires, lesdits renforcements devant être simultanés et coordonnés et non successifs et désordonnés.

Lorsque le décrochage scolaire est avéré, il faut multiplier les ressources de ré-accrochage scolaire.

Tous les travailleurs sociaux de l'AAJ sont confrontés à la dérive scolaire et donc sociale des adolescents et jeunes gens.

L'obligation scolaire jusqu'à 18ans et ses corollaires de sanctions n'ont aucun effet positif sur le décrochage scolaire.

● Quant à la famille

Depuis deux décennies, la notion même de famille est en pleine redéfinition.

Après avoir été longtemps le socle de la socialisation, la famille est présentée comme la cause de tous les dysfonctionnements sociaux.

Les parents (reste encore à définir ce terme) ne sont plus des parents en difficultés mais sont devenus des parents coupables des actes répréhensibles de leurs enfants.

La famille, cadre de référence, investissant bien ou mal, à tort ou à raison, démissionnaire ou non, devient la nouvelle cible des politiques éducatives.

L'Inter-Fédérations AAJ qui travaille au quotidien avec des milliers de familles de toutes formes, de toutes origines sociales ou culturelles, ne peut cautionner cette vision culpabilisante et « stigmatisante » des familles en difficultés.

La fragilité économique et sociale des familles ne peut être un simple fait anecdotique éludé pour être remplacé par un jugement binaire sur les familles : celles qui s'investissent et celles qui démissionnent.

Cette vision trop simpliste ne résiste à aucune analyse de terrain sur lequel tous les travailleurs constatent que les familles démissionnaires sont l'extrême exception et que la grande majorité des familles dont les jeunes sont en difficultés, cumulent les problématiques et ne voient pas le bout du tunnel.

● Quant au logement

Base de la vie en société, l'habitat correct et accessible se raréfie.

Fidèle à la loi économique de marché, ce qui se raréfie devient cher et l'écart se creuse entre les difficultés des familles et leur moyen de logement.

Le résultat final est catastrophique en terme de "ghettoïsation". Ce terme, qui ne peut être galvaudé ou banalisé, symbolise à lui seul l'état de délabrement

économique, social et culturel dans lequel de plus en plus de familles et de jeunes vivent sans aucune dignité.

Dès lors, il faut avoir l'honnêteté politique et intellectuelle de comprendre que les déficits de formation, d'investissement familial, de respect du bien public et donc de déni de démocratie sont à concevoir comme des conséquences.

Pour l'Inter-fédérations AAJ, il est impensable de s'atteler aux problèmes socio-familiaux sans intégrer cette notion fondamentale qu'est le logement.

● Quant à l'emploi

Depuis les années 90, l'emploi est la porte incontournable et prioritaire de l'insertion sociale (inclusion sociale).

Si, de tout temps, l'emploi a été un élément fondateur de la vie en société, les mécanismes de solidarité permettaient néanmoins aux sans-emploi de ne pas être disqualifiés. Il n'en est plus rien actuellement et le non emploi est un handicap social, signe d'exclusion.

C'est en fonction de l'emploi que la société actuelle compte les inclus et les exclus, les actifs et les assistés, les méritants, les ayants droit, les profiteurs.

L'Inter-Fédérations AAJ peut se permettre un avis sur l'emploi car, d'une part, la plupart des parents rencontrés sont en difficultés par rapport à l'insertion professionnelle mais, d'autre part et surtout, parce que l'obtention d'un emploi est le terme, le fruit d'un parcours éducatif, familial et social.

Forcément, l'Inter-Fédérations AAJ ne peut que constater qu'en terme d'égalité des chances, les jeunes qui cumulent les difficultés sociales sont en large déficit par rapport au marché de l'emploi.

Quel que soit leur potentiel, ces jeunes éprouveront des difficultés à s'insérer par l'emploi et donc à s'insérer "tout court" dans la société. S'ensuivront des parents sans emploi...

Cela s'appelle la reproduction sociale, contre laquelle la démocratie doit mettre un point d'honneur à lutter.

L'Inter-Fédérations AAJ tient aussi à réagir par rapport à l'emploi, eu égard au nombre important d'emplois précaires dont les services bénéficient.

Comme si des travailleurs sociaux précaires devaient trouver les ressources de motiver des familles dans la précarité. Il y a là une forme de cynisme social à revisiter.

5. Notre avis par rapport aux débats actuels et aux nouvelles mesures pour le secteur AAJ

● Quant à la fédéralisation de l'Aide à la Jeunesse, en tout ou partie

L'Inter-Fédérations AAJ est fermement opposée à une fédéralisation (re-fédéralisation de ses compétences).

Il est primordial que notre matière reste dans le réseau des compétences et matières personnalisables dévolues à la Communauté Française, même si les gouvernements régionaux soutiennent la politique de l'Aide à la Jeunesse.

En effet, le positionnement politique de la Communauté française comme pouvoir subsidiant des services privés, est la seule articulation qui garantit aux services privés une orientation spécifiquement sociale, ainsi que l'autonomie suffisante et nécessaire à l'interpellation des pouvoirs fédéraux et locaux.

De plus, en terme de philosophie d'action, il est patent que le gouvernement fédéral (quiétude publique) n'a pas les mêmes objectifs que la Communauté française (émancipation sociale).

Ajoutons à cela que le travail d'émancipation sociale nécessite une forte articulation concertée entre les politiques culturelles, les politiques de formation et les politiques sociales.

Or, seule la Communauté française apporte la garantie d'une réelle cohésion en ce domaine.

● Quant au stage parental

Le stage parental figure parmi les mesures de la nouvelle loi sur la protection de la jeunesse.

L'Inter-Fédérations AAJ a toujours été dubitative par rapport à cette mesure. Son évaluation récente a été effectuée sur une période courte. Il conviendra de poursuivre ce travail d'évaluation en la confiant à un organe neutre et en incluant les diverses mesures existantes dans le domaine du soutien parental.

L'Inter-Fédérations AAJ pense qu'un soutien parental à des familles engluées dans les difficultés est indispensable, même sous une certaine forme de contrainte.

Une action éducative orientée vers les parents, dont les attitudes dénotent de grandes difficultés, doit être mise en œuvre sur base de projets pédagogiques volontaristes et mobilisateurs pour les familles.

● Quant à la prévention

Ce terme, dont tout le monde se revendique mais dont plus personne ne s'accorde sur la définition, n'est plus représentatif d'une volonté sociale de s'en prendre aux causes plutôt qu'aux effets.

D'ailleurs, dans le Plan de l'Aide à la Jeunesse adopté par le Gouvernement de la Communauté française en mai 2006, la définition même de la prévention n'a plus la même signification que celle que se donnait le secteur lui-même.

La prévention n'est pas un acte socio-politique consistant à endiguer précocement les dérives de quelques-uns, la prévention est une vision sociale qui consiste avec bienveillance à rétablir les inéquités sociales engendrée par la société elle-même.

C'est de cette bienveillance sociale, terreau d'égalités et d'harmonie sociale (pas d'insertion) permettant le respect du lien et du bien public que l'Inter-Fédérations AAJ se revendique.

C'est d'ailleurs cette définition consensuelle que l'Inter-Fédérations AAJ entend partager avec tous les acteurs "Jeunesse" de la Communauté française et de la Région wallonne, qu'ils agissent sur le terrain de la formation, de l'enseignement, de la culture, de la petite enfance et/ou de l'aide sociale.

● Quant à la médiation (éducation)

L'Inter-Fédérations AAJ place ce terme en priorité dans toutes les actions entreprises.

En effet, ce terme regroupe à la fois la prise de conscience, la valorisation et l'implication des jeunes et des familles dans la tentative de résolution de leurs problèmes.

Sans rejeter l'aspect sanctionnel comme éventuel point de départ d'une action de médiation, l'Inter-Fédérations AAJ ne peut concevoir la sanction comme une fin de processus.

La médiation est un processus de construction ou de re-construction individuelle, familiale ou collective qui permet des changements durables de fonctionnements et d'attitudes sociales.

Cela permet, d'une part, d'éviter la récurrence mais aussi d'interrompre les phénomènes de reproduction de génération en génération.

● Quant à la tolérance zéro – dérive sécuritaire

L'Inter-Fédérations AAJ est interpellée par le paradoxe antisocial que contient le terme même de « tolérance zéro ». Car, de fait, la « tolérance zéro », c'est de l'intolérance !

Cela signifie que le politique, suivant en cela une opinion publique émotive, ne tolère plus aucun comportement déviant, marginal ou sortant des normes édictées.

A partir du moment où les normes changent (voir ci-dessous), le type de comportements déviants aussi et les mesures sécuritaires aussi...c'est cela la dérive sécuritaire. C'est un cercle vicieux socialement anxiogène et stigmatisant pour une minorité d'actes commis par une minorité de jeunes ou de personnes.

Bien sûr, il y a lieu de s'interroger sur les mécanismes qui font que des jeunes quittent ou n'intègrent pas les normes mais, il y a surtout lieu de s'interroger sur les normes que le politique met en place.

Il s'agit là d'un rôle fondamental auquel les représentants de l'Inter-Fédérations AAJ sont particulièrement vigilants.

L'Inter-Fédérations AAJ conçoit sans ambiguïté une forme de sécurisation de la société car la vie en collectivité nécessite de l'ordre et le respect d'autrui, tant d'un point de vue matériel que physique.

L'Inter-Fédérations AAJ ne peut cautionner cette politique qui vise simplement à contrôler, éradiquer, sanctionner précocement tout ce qui est signalé comme dérive sociale sans plus aucune analyse des causes, sans évaluation des mesures prises, sans autre volonté que de faire régner l'ordre.

L'Inter-Fédérations AAJ soutient une vision du monde social qui, sans conservatisme ou archaïsme, veut donner sens à la bienveillance sociale, à une vraie égalité des chances précoces, à une recherche de l'équité (pas de l'égalité) sociale et à une société dont chacun des membres est citoyen à part entière.

6. Notre avis par rapport aux concepts politiques actuels

● Quant à la commande sociale

Si nous nous référons aux textes légaux, ce terme recouvre les missions pour lesquelles les services privés de l'Inter-Fédérations AAJ sont subsidiés. En clair, et de façon brutale, c'est la raison pour laquelle le législateur, le politique rémunère les institutions à sa disposition. Le terme de commande est d'ailleurs sans équivoque.

Mais, il se fait que les travailleurs sociaux ont un devoir d'interpellation dont ils doivent user pour remettre en question cette commande sociale ou, en tout cas, les normes politiques édictées par le législateur.

Faute de cela, l'Inter-Fédérations AAJ ne serait qu'un dispositif d'agences de sous-traitance, équipées d'exécutants sociaux s'interdisant tout rôle d'interpellation. C'est pourquoi l'Inter-Fédérations AAJ se doit d'avoir une vision politique globale et commune, qu'elle entend partager avec les autres acteurs sociaux. La commande sociale est donc le fruit d'une réflexion du monde politique, à laquelle nous devons être associée, elle n'est en rien une fatalité.

L'Inter-Fédérations AAJ ne peut entendre comme une évidence ou un simple fait que la "société évolue".

En effet, l'évolution démocratique de notre société est le fruit de nombreux paramètres, mais aussi de nombreux choix politiques. C'est sur ces choix politiques qui font les normes et donc la commande sociale que l'Inter-Fédérations AAJ entend peser et faire entendre sa voix.

● Quant à la responsabilité

Depuis 1991, ce terme a largement évolué jusqu'à en devenir un concept.

Pilier d'une nouvelle forme d'Etat (état social actif), la responsabilisation doit, de plus, s'entendre comme une culpabilisation des familles et jeunes en difficultés.

Il faut relever que l'Etat actuel entend déléguer sa responsabilité de gestion de la société sur les personnes en les rendant responsables de leur vie et leur situation sociale.

L'Inter-Fédérations AAJ ne peut concevoir une telle définition de la responsabilisation à sens unique. Nous considérons que l'Etat, le politique doit reprendre à son compte la gestion du corps social et soutenir les plus faibles par l'intermédiaire des institutions, notamment de l'Aide à la Jeunesse.

● Quant à la participation, l'activation

Corollaire de la responsabilisation, la participation active, symbolise le fait que l'Etat entend que les personnes en difficultés mettent tout en œuvre pour se sortir de leur situation problématique.

S'ensuivent des mesures telles les stages parentaux, les RIS (CPAS), les formations obligatoires, ...

Ce faisant, les travailleurs sociaux deviennent des agents de contrôle, induisant entre eux et les familles un effets pervers nuisible à l'émancipation sociale.

L'Inter-Fédérations AAJ considère que bien sûr, tout un chacun doit prendre part à la société, qu'il faut mettre tout en œuvre pour que chacun soit un membre actif (acteur) de notre société mais, à la seule et unique condition, que chacun reçoive les mêmes chances au départ ou pendant son parcours de vie.

Faute de cela, nous assistons, comme pour l'instant et nous le dénonçons, à une société construite sur le modèle du chemin de fer, à savoir des rails ne se croisant pas. Il ne s'agit même plus d'une société à deux vitesses, mais dans bien des cas, et c'est primordial pour les jeunes, de deux sociétés dont les codes, le langage, le fonctionnement, les normes ne sont plus les mêmes.

● Quant à la délégation aux pouvoirs locaux

Dans sa volonté de délégation, l'Etat actuel entend donner ou redonner la gestion de la "chose" sociale aux pouvoirs locaux.

L'Inter-Fédérations AAJ met en garde contre la concentration municipaliste des pouvoirs qui tendrait à mettre la gestion sociale, la gestion de la quiétude publique, la gestion du logement... dans les mains d'une minorité de mandataires locaux.

Sans aucun procès d'intention à l'égard de la bonne volonté des élus locaux, l'Inter-Fédérations AAJ relève simplement que les phénomènes sociaux et politiques ne s'arrêtent pas aux frontières communales, que des actions extra-territoriales sont indispensables et qu'une vision globale des questions sociale est fondamentale à l'action socio-économique.

C'est d'ailleurs à cet effet que l'Inter-Fédérations AAJ prône exactement le contraire du repli local actuel, en élargissant sa vision de la transversalité, en faisant appel à tous les acteurs « Jeunesse » et en développant son réseau au sein même de l'Aide à la Jeunesse.